

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 56 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 5 JUILLET 2019 A 20H00

Date de la convocation : 2 juillet 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le cinq juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis GIROD, Maire par intérim

Présents : M. Louis GIROD, 1^{er} adjoint, Maire par intérim
M. Laurent CLAUDET, Mme Maryse PAGNIER, Adjoints
M. Fabien VIEILLE-MECET, Conseiller délégué
Mme Corinne GARNIER Conseillère Municipale

Excusés : M. Claude DUSSOUILLEZ, M. Hervé DECREUSE Conseillers municipaux
Mme Jennifer BRESSAND, Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Mme Maryse PAGNIER

Ordre du jour de la séance n° 56 :

1. Approbation du compte rendu des séances n° 54 du 17 mai 2019 et n° 55 du 26 juin 2019

2. Administration générale

- Composition du Conseil communautaire : Accord local pour le mandat 2020 – 2026
- Ligne de trésorerie : Accord de la Caisse d'Epargne
- Dotation liée à la taxe « additionnelle » revenant aux communes
- D.G.F. 2020 : recensement de la longueur de voirie.
- Contrôle des immobilisations en cours demandé par le trésorier
- PADD – PLUi : Débat et compte-rendu pour la CFD

3. Bâtiments

Eglise : Avenant de la société Pateu et Robert

4. Voirie

Demande de participation financière aux Monts de Joux.

5. Eau et assainissement

- Suite à la facture Cardem rectifiée, nécessité de procéder à 2 écritures comptables objet d'une décision modificative.
- Demande de modification de DUP relative à une augmentation du prélèvement de l'eau.
- Dossier des fontaines

6. Bois et forêts

Déclaration CVO 2019

7. Information diverses

- Projet des Monts de Joux
- Cartes avantages jeunes 2019-2020
- Agence Drone

1. Approbation du compte-rendu des séances n° 54 du 17 mai 2019 et n° 55 du 26 juin 2019

Sans commentaires ni oppositions, les comptes rendus des 17 mai et 26 juin 2019 sont approuvés.

2. Administration générale

- Composition du Conseil communautaire : Accord local pour le mandat 2020 – 2026

Cet accord permettant à la CFD d'avoir 27 membres au lieu de 22 doit être approuvé par les 10 communes membres. Une récente évolution de la population par village a entraîné une modification pour la commune de Dompierre Les Tilleuls qui perdra un élu communautaire pour le prochain mandat au profit de Vaux et Chantegrue qui disposera d'un élu de plus. La répartition des élus sera donc la suivante :

Frasne = 7 // La Rivière = 4 // Vaux et Chantegrue = 3 // Dompierre = 1

Bannans, Bonnevaux, Boujailles, Bouverans, Bulle, et Courvières = 2

Le conseil à l'unanimité des présents accepte cette nouvelle répartition.

- Ligne de trésorerie : Accord de la Caisse d'Epargne.

Notre demande, telle que détaillée dans le compte rendu de la réunion du 26 juin a été acceptée par la Caisse d'Epargne.

- Dotation liée à la taxe « additionnelle » revenant aux communes

Le département nous a versé à la somme de 10.988,85 € qui correspond à la taxe communale additionnelle aux droits de mutation au taux de 1,20%.

- D.G.F. 2020 : recensement de la longueur de voirie.

Une partie de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est répartie proportionnellement à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. Il y a lieu de déclarer les modifications éventuelles. Nous allons contacter la personne en charge de ce dossier pour connaître la longueur actuelle.

- Contrôle des immobilisations en cours demandé par le trésorier.

M. Milan, le trésorier en charge de notre commune nous demande de lui confirmer si les sommes affectées aux comptes d'immobilisations en cours ont fait l'objet de travaux ou non. La réponse lui sera transmise rapidement.

- PADD – PLUi : Débat et compte-rendu pour la CFD

Ce sujet qui ne nécessite pas de délibération justifie un débat au sein du conseil puis un compte rendu adressé à la CFD. Les élus apprécient la présentation globale du PADD à la fois claire et suffisamment détaillée. Le Maire fera le compte rendu avec quelques commentaires notamment au niveau des liaisons douces.

3. Bâtiments

- Eglise : Avenant de la société Pateu et Robert

Un avenant a été adressé à la mairie. Il est d'un montant net global de + 11746,81 € HT correspondant à une moins-value de 9.912,10 € H.T. (travaux chaufferie non réalisés) et à une plus-value de 21.658,91 € HT (travaux sur abats-son, pignons et poche du clocher). Nous attendons l'avis de l'architecte pour donner suite.

4. Voirie

- Demande de participation financière aux Monts de Joux.

Cette demande correspond à la réalisation d'une traversée de route et la pose d'une canalisation à la charge des Monts de Joux. Ces travaux qui ont été faits lors de la mise en place de 2 poteaux d'incendie à la coopérative ont été facturés à la commune pour des raisons pratiques.

Aujourd'hui, il convient de demander aux Monts de Joux une participation de 3.293,50 € HT.

- Information sur un prochain permis de construire des Monts de Joux.

La coopérative prévoit la construction d'une fromagerie à Comté et de caves d'affinage sur le site des anciennes porcheries. Les dirigeants rencontrent des difficultés importantes concernant les rejets qui seront trop importants compte tenu de l'évolution des règles environnementales. Cette problématique pourrait les contraindre à rejeter leurs effluents directement dans le Drugeon au moyen d'une canalisation. Mais il faut aussi mesurer l'impact de ces rejets au niveau du Drugeon...

La commune est doublement concernée par cette affaire.

Elle devra contacter l'ARS pour une demande d'augmentation de son droit à prélever l'eau dans la nappe (voir point suivant).

Elle doit également prendre une délibération motivée concernant l'agrandissement des Monts des Joux. Cette délibération servira pour l'obtention du permis de construire.

A l'unanimité des présents, les élus sont favorables à cette évolution des Monts de Joux. La délibération sera envoyée à la Préfecture accompagnée de la demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée. Il est à noter que c'est bien la coopérative des Monts de Joux qui doit rédiger la demande de dérogation.

5. Eau et assainissement

- Suite à la facture Cardem rectifiée, nécessité de procéder à 2 écritures comptables objet d'une décision modificative.

Il s'agit d'écritures comptables courantes permettant d'alimenter un compte à partir d'un autre.

En l'occurrence, le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) sera alimenté de 2.000 € par la réduction du compte 022 (dépenses imprévues) pour le même montant.

- Demande de modification de DUP relative à une augmentation du prélèvement de l'eau.

Compte tenu de la fourniture d'eau à la commune de Sainte Colombe et d'une prévision de consommation en hausse communiquée par les Monts de Joux liée à leur projet tel que décrit en point 4, le niveau de prélèvement de l'eau atteindra prochainement le volume de prélèvement global autorisé.

Il est donc nécessaire de demander à l'ARS une augmentation de notre droit à prélever dans la nappe.

- Dossier des fontaines.

Dans le cadre du programme européen LIFE « Tourbière du Jura », les travaux de restauration du ruisseau du Gouterot viennent de débuter. Ils sont supervisés par le Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue et visent à restaurer le ruisseau du Gouterot et la Raie Saint-Nicolas, ainsi que toute la zone humide associée.

Les travaux de reméandrement du Gouterot ne permettront plus le prélèvement de l'eau à cet endroit, les fontaines ne seront donc plus alimentées.

Le débit global des 5 fontaines, mesuré à plusieurs périodes de l'année, donne en moyenne 1,5 L/s. Cette quantité ramenée sur la base de 24 heures est égale à 129,6 m³ / jour soit la consommation moyenne journalière de Bannans (hors Monts de Joux), soit plus de 47.000 m³ par an sans tenir compte des pertes qui, selon les experts génèrent certainement un prélèvement 4 fois supérieur au débit mesuré des fontaines...

Cette réduction forte du prélèvement dans le Gouterot aura un impact bénéfique dans le Drugeon et donc dans le Doubs. De plus, ce pourrait être un argument auprès de l'ARS et de la Police de l'eau si ces 2 structures n'acceptent pas de nous accorder une augmentation de notre volume à prélever dans la nappe...

6. Bois et forêts

Déclaration CVO 2019

Cette taxe qui, de par son nom (Contribution Volontaire Obligatoire) agaçait tous les élus s'impose désormais à l'ensemble des communes qui ont des forêts. Si les fameuses lettres CVO demeurent, le nom a changé et devient : Contribution interprofessionnelle obligatoire. Pour Bannans, cela correspond à 57,19 €.

7. Information diverses

- Cartes avantages jeunes 2019-2020

La CFD nous sollicite pour ces cartes dont le coût est pris en charge par les communes de Frasne, Bulle et Courvières. Sur le principe d'une prise en charge avec les modalités qui restent à définir, les élus de Bannans sont d'accord et L. Claudet propose que ce soit le CCAS qui en assume le coût.

- Agence Drone

Cette société spécialisée dans la prestation aérienne nous sollicite pour obtenir notre accord pour survoler le territoire de la commune « hors zones d'habitation ».

Notre territoire faisant partie du couloir emprunté par l'aviation militaire, il est décidé de recontacter cette société pour obtenir des précisions.

- Urbanisme

Un certificat d'urbanisme a été déposé par la société 2TSC pour un lotissement de 27 parcelles. Le dossier a été transmis à la DDT pour instruction.

La séance est levée à 22h00

Le Maire



Les adjoints



Les Conseillers municipaux

